

## **OTC**

# **L'Europe inquiète des violations du cessez-le-feu et de l'arrêt des livraisons de gaz au Karabagh**

Toivo Klaar, le représentant spécial de l'UE pour le Sud Caucase et la crise en Géorgie, a fait savoir lundi 14 mars que les questions relatives aux violations du cessez-le-feu au Haut-Karabagh, privé de ce fait de gaz depuis plusieurs jours, "seront certainement à l'agenda" de ses rencontres à Erevan où il est arrivé pour engager "une nouvelle série de consultations de haut niveau". "Les derniers développements sur le terrain sont assurément très préoccupants. J'ai eu de nombreuses conversations avec des représentants tant de Erevan que de Bakou au cours des derniers jours sur ces questions. Manifestement, ces développements sont un sujet de préoccupation pour l'UE. Il est impératif que le gazoduc soit remis en état le plus vite possible et que les tirs cessent", a souligné T.Klaar. L'envoyé européen a aussi posté un message sur son compte Twitter lundi, pour dire : "De retour à Erevan pour deux jours de rencontres. Alors que le contexte international est devenu plus tendu, l'UE est plus que jamais engagée vers l'objectif d'un Sud Caucase pacifique et prospère". Depuis une semaine, les habitants arméniens du Haut-Karabagh sont privés de gaz naturel, le gazoduc acheminant le combustible dans le territoire depuis l'Arménie ayant été endommagé sur un tronçon traversant le territoire sous contrôle de l'Azerbaïdjan depuis la guerre de l'automne 2020. Les autorités de Stepanakert accusent l'Azerbaïdjan de ne pas permettre aux ouvriers du Haut-Karabagh chargés de la maintenance du réseau d'accéder à cette zone et de procéder aux réparations sur le segment endommagé du gazoduc et de restaurer ainsi l'acheminement en gaz

vital pour chauffer les maisons à Stepanakert et ailleurs au Haut-Karabagh où les températures sont négatives. La crise humanitaire ainsi provoquée, désignée comme sans précédent par les autorités du Karabagh et les défenseurs des droits de l'homme à Stepanakert et à Erevan se déroule sur fond de violations toujours plus fréquentes et fortes de la trêve le long de la ligne de contact entre les forces arméniennes du Karabagh et l'armée de l'Azerbaïdjan, dont chacune des parties se rejette la responsabilité. Les deux parties s'accusent mutuellement ainsi d'encourager l'escalade des tensions le long de la frontière arméno-azérie, qui reste à délimiter depuis la disparition de l'URSS. La semaine dernière, les autorités militaires à Erevan ont indiqué qu'au moins un soldat arménien avait été tué et un autre blessé le long de la frontière avec l'Azerbaïdjan. De leur côté, les autorités de Stepanakert ont fait savoir qu'un habitant arménien de Khramort avait été blessé après un tir de mortier venant des positions azéries sur ce village de l'est du Karabagh. Bakou a récusé toute responsabilité dans les deux incidents.

par [Garo Ulubeyan](#) le mardi 15 mars 2022

---

## 2. Courriel d'Erevan

14 mars 2022

[Il n'y aura pas de corridor à travers l'Arménie vers Nakhitchévan : L'Iran et l'Azerbaïdjan signent un accord \(courrier.am\)](#)

# Il n'y aura pas de corridor à travers l'Arménie vers Nakhitchévan : L'Iran et l'Azerbaïdjan signent un accord

Le vice-premier ministre azerbaïdjanais, président de la commission de la sécurité routière du Cabinet des ministres, Shahin Mustafayev, et le ministre iranien des routes et du développement urbain, coprésident de la commission d'État pour la coopération économique, commerciale et

**humanitaire entre la République d'Azerbaïdjan et la République islamique d'Iran (RII), Rostam Ghasemi, ont signé à Bakou un protocole d'accord entre les deux gouvernements sur la création d'une nouvelle artère de transport sur le territoire de la RII, reliant la région économique du Zangezur oriental de la République d'Azerbaïdjan et une autre partie constitutive de l'Azerbaïdjan - la République autonome de Nakhitchévan.**

Un nouveau corridor sera construit le long du territoire iranien, à environ 5 km au sud de la frontière arméno-iranienne. Il comprendra une ligne ferroviaire, une autoroute à plusieurs voies, des lignes de transport d'électricité, des communications numériques, etc. reliant le Zangezur oriental et le Nakhitchévan. Le nouveau corridor ferait en fait double emploi avec le « corridor de Meghri » envisagé au paragraphe 9 de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020, qui, sous une forme ou une autre, devait être tracé le long de la rive nord de la rivière frontalière Araz à Meghri, dans la République d'Arménie.

À cette fin, un pont ferroviaire et un pont route-piéton doivent être construits aux deux extrémités du nouveau corridor, soit quatre ponts au total. Apparemment, ils seront lancés au-dessus de l'Araz dans les districts de Zangilan et d'Ordubad.

En vertu du mémorandum, les parties s'engagent à construire sur leurs territoires des postes de contrôle capables de traiter environ 500 poids lourds entrants et autant de poids lourds sortants transportant des marchandises d'exportation, d'importation et de transit sur une période de 24 heures.

Dans un délai d'un mois, les parties prépareront les documents juridiques conformément à la législation des deux pays. Dans le même temps, tous les coûts de construction du pont de Zangilan et des lignes d'énergie et de communication à l'extrémité orientale du corridor seront supportés par l'Azerbaïdjan, tandis que les collègues iraniens effectueront des travaux similaires sur l'Ordubad, c'est-à-dire l'extrémité occidentale de la nouvelle artère de communication. Jusqu'à ce que les ponts routiers soient achevés, les parties reconstruiront, moderniseront ou construiront de toutes pièces des routes sur les sections manquantes afin de rendre les ponts pleinement fonctionnels. Et dans les six prochains mois, les deux pays prépareront les plans, les propositions et la documentation technique pour la pose d'une ligne ferroviaire parallèle à l'autoroute.

---

### 3.Courriel d'Erevan

14 mars 2022

[Le CM du Conseil de l'Europe appelle l'Azerbaïdjan à mettre en œuvre l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme \(courrier.am\)](#)

# Le CM du Conseil de l'Europe appelle l'Azerbaïdjan à mettre en œuvre l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme

**Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté le 10 mars une résolution demandant l'annulation immédiate de la condamnation d'un groupe de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et de militants d'Azerbaïdjan. Cette information a été rapportée par l'avocat Khalid Aghaliyev, chef du groupe de surveillance des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme.**

Il a déclaré que la décision du Comité des Ministres du CdE concerne les cas d'Intigam Aliyev, Khadija Ismail, Anar Mammadli, Mammad Azizov, Shahin Novruzlu, Giyas Ibrahimov, Bayram Mammadov, Arif et Leyla Yunus.

Le document a été adopté lors d'une réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe consacrée au suivi de la mise en œuvre des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

Les arrêts de la CEDH indiquent que ces requérants ont été persécutés pour avoir critiqué les autorités et que l'article 18 de la Convention européenne a été violé à leur encontre. Cela signifie que leur persécution était politiquement motivée.

Les requérants avaient été libérés prématurément de prison mais n'avaient pas été réhabilités, de sorte que le fait d'avoir un casier judiciaire limitait leurs droits.

Le Comité des Ministres a donc appelé les autorités azerbaïdjanaises à appliquer

pleinement les arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme contre ces personnes.

---

#### **4.Courriel d'Erevan**

14 mars 2022

# **Les intellectuels appellent à la libération de l'Artsakh**

**Quelque 80 intellectuels ont publié une déclaration appelant à soutenir la loi sur les territoires occupés de la République d'Artsakh, adoptée par le Parlement d'Artsakh.**

Il y a plus de 30 ans, conformément à la loi de l'URSS "Sur les procédures de résolution des questions liées à la sécession des républiques de l'Union de l'URSS", la session conjointe du Conseil régional du Haut-Karabakh et du Conseil des députés du peuple du district de Chahoumian a déclaré la République du Haut-Karabakh (République d'Artsakh), jetant ainsi les bases de la construction d'un État fondé sur des valeurs et des principes démocratiques. Au cours des 34 dernières années, le peuple d'Artsakh a mis en place des institutions étatiques compétentes, organisé des élections conformes aux normes internationales et établi des institutions démocratiques. L'Artsakh est un État démocratique souverain établi.

L'agression militaire menée par l'Azerbaïdjan contre la République d'Artsakh en 1991-1994, 2016 et 2020, avec l'implication directe de la Turquie et de terroristes armés étrangers, visait clairement la population et les infrastructures civiles et la destruction systématique du patrimoine culturel arménien. En conséquence, la majeure partie du territoire de la République d'Artsakh a été occupée et sa population privée de sa patrie. En Artsakh, l'Azerbaïdjan a poursuivi son programme génocidaire de longue date, sur lequel le silence de la communauté internationale est déconcertant.

En protestant auprès de la communauté internationale et des institutions qui ont

entrepris le mandat de résolution du conflit du Karabakh, nous déclarons que les territoires occupés appartiennent à la République d'Artsakh en vertu du droit international, et que les valeurs historiques et culturelles arméniennes qui s'y trouvent font partie intégrante du peuple arménien.

En soutien à l'Assemblée nationale de la République d'Artsakh et à la loi sur les territoires occupés de la République d'Artsakh adoptée le 18 février 2022, nous nous déclarons prêts à soutenir la mise en œuvre de ses dispositions et de ses objectifs : utiliser tous les mécanismes sociaux, juridiques et politiques possibles pour la libération des territoires occupés de la République d'Artsakh et le retour des citoyens qui ont été privés de leur patrie sur leur lieu de résidence.

Nous appelons les autorités exécutives et législatives de la République d'Arménie, les organisations publiques et politiques et les Arméniens du monde entier à défendre le droit du peuple de l'Artsakh à vivre librement dans sa patrie, à prendre toutes les mesures publiques, juridiques et politiques possibles pour mettre en œuvre la loi « sur les territoires occupés de la République d'Artsakh » et à renvoyer les citoyens privés de leur patrie dans leurs foyers.

Nous appelons la communauté internationale et les coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE à prendre des mesures immédiates pour reprendre le processus de négociation sur le règlement du conflit du Haut-Karabakh, la désoccupation des territoires saisis de la République d'Artsakh et le retour des citoyens qui ont perdu leur patrie sur leur lieu de résidence.

---

## **5.Nouvelles d'Arménie Magazine**

15 mars 2022

[N.Pachinian discute du Karabakh et de l'Ukraine avec des dirigeants \(...\) - Nouvelles d'Arménie en Ligne \(armenews.com\)](#)

# **N.Pachinian discute du Karabakh**

# et de l'Ukraine avec des dirigeants occidentaux

Le bureau de presse du Premier ministre Nikol Pashinian a fait état, lundi en fin de journée, des appels téléphoniques du dirigeant arménien avec le secrétaire d'État américain Antony Blinken et le Premier ministre canadien Justin Trudeau. Selon les transcriptions officielles des appels publiées par le bureau de presse de M. Pashinian, les discussions ont principalement porté sur l'escalade des tensions autour du Nagorno-Karabakh. Mais la guerre en cours en Ukraine aurait également été abordée au cours des conversations.

La transcription de l'appel téléphonique de Pashinian avec Blinken, en particulier, indique que « les parties ont souligné la nécessité de la stabilité et de la paix dans la région, insistant sur la nécessité d'un règlement global du conflit du Haut-Karabakh dans le cadre des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE, qui contribuera à l'établissement de la paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ».

Il ajoute que Pashinian et Blinken ont également « échangé des points de vue sur la délimitation et la démarcation de la frontière arméno-azerbaïdjanaise, les chances de débloquent les communications dans la région, ainsi que le dialogue en cours entre l'Arménie et la Turquie. »

« Les parties ont également évoqué les processus qui se déroulent sur la scène internationale, notamment la situation en Ukraine », précise le communiqué.

Concernant l'appel téléphonique avec Trudeau, le bureau de presse de Pashinian a déclaré que les premiers ministres arménien et canadien « ont souligné l'importance d'un règlement global du conflit du Haut-Karabakh dans le cadre des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE visant à assurer la stabilité et la paix dans la région. »

« Les interlocuteurs ont échangé leurs points de vue sur les processus en cours dans le Caucase du Sud, notamment sur les possibilités de délimitation et de démarcation de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, ainsi que sur le dialogue arméno-turc. La situation en Ukraine a été évoquée », indique le communiqué.

Les appels téléphoniques de M. Pashinian avec les dirigeants occidentaux interviennent dans un contexte d'escalade des tensions dans et autour du Haut-Karabakh, mais aussi de déclarations publiées à Erevan, Bakou et Ankara,

évoquant les perspectives de normalisation et de paix dans la région du Caucase du Sud, y compris d'éventuels pourparlers de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et un rapprochement turco-arménien.

---

## **6.Nouvelles d'Arménie Magazine**

15 mars 2022

[Ararat Mirzoyan : Pour nous, le conflit du Haut-Karabagh n'est pas une \(...\) - Nouvelles d'Arménie en Ligne \(armenews.com\)](#)

# **Ararat Mirzoyan : Pour nous, le conflit du Haut-Karabagh n'est pas une question territoriale, mais une question de droits**

Le ministre arménien des Affaires étrangères Ararat Mirzoyan souligne que les négociations sur l'accord de paix avec l'Azerbaïdjan doivent se dérouler sans conditions préalables. Le chef de la diplomatie arménienne a rappelé que le ministère des Affaires étrangères avait demandé aux coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE d'organiser des négociations sur un accord de paix.

Ararat Mirzoyan dans une interview à Armenpress a évoqué les 5 principes de l'accord de paix, qui ont été transmis à la partie arménienne par l'Azerbaïdjan, et a présenté la position de la partie arménienne à leur sujet.

Selon eux, les 5 principes de l'accord de paix transféré à l'Arménie ont été publiés hier par le ministre des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan. Est-ce le document transféré à l'Arménie ?

« Oui, le ministre des Affaires étrangères de l'Azerbaïdjan a rendu publiques les propositions transférées à l'Arménie. Soit dit en passant, il convient de noter que la lettre datée du 21 février n'a été transmise à la partie arménienne que le

10 mars » répond Ararat Mirzoyan.

A la question de savoir quelle est la position de la partie arménienne sur les propositions mentionnées, le chef de la diplomatie arménienne répond :

« Tout d'abord, on peut souligner que toute négociation d'un traité de paix doit se dérouler sans conditions préalables.

En ce qui concerne les principales propositions, les deux pays, en effet, ayant signé l'« Accord sur l'établissement de la coopération d'États indépendants » le 8 décembre 1991, ont déjà reconnu l'intégrité territoriale de l'autre et accepté qu'ils n'ont aucune revendication territoriale l'un envers l'autre.

Il convient de noter que les points mentionnés dans la proposition ne reflètent pas entièrement l'ordre du jour des problèmes existants. Il est fondamental pour la partie arménienne que les droits et libertés des Arméniens d'Artsakh soient clairement garantis et que le statut du Haut-Karabakh soit enfin clarifié. Pour nous, le conflit du Haut-Karabagh n'est pas une question territoriale, mais une question de droits.

Comme nous l'avons déjà informé, la partie arménienne a répondu à la proposition azérie conformément à la position mentionnée » affirme A. Mirzoyan.

A la question : Les propositions exprimées par l'Azerbaïdjan font référence au processus de démarcation et de démarcation entre les deux pays, ainsi qu'au déblocage des infrastructures de transport dans la région. Comment se déroulent ces processus ?

Le chef de la diplomatie arménienne répond « Nous pensons que les accords énoncés dans les déclarations trilatérales du 9 novembre 2020, du 11 janvier 2021 et du 26 novembre 2021, 2021 doivent être pleinement mis en œuvre, et nous continuons à être cohérents dans ce sens. Comme vous le savez, nous avons même fait des propositions complexes pour mettre en œuvre ces accords, telles que la proposition de lancer un processus de démarcation par le retrait miroir des troupes et l'introduction d'un mécanisme de surveillance international, qui a cependant été rejetée par la partie azérie ».

Armenpress pose la question : Comment voyez-vous les négociations possibles sur un traité de paix ?

Le ministre arménien des Affaires étrangères répond : « Auparavant, le ministère des Affaires étrangères de la RA avait annoncé qu'il avait demandé aux

coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE d'organiser des négociations sur un traité de paix sur la base de la Charte des Nations Unies, du Pacte international politico-civil et de l'Acte final d'Helsinki ».

Source Armenpress.

Krikor Amirzayan

---

## **7.Nouvelles d'Arménie Magazine**

15 mars 2022

[La nomination d'Edmon Marukian comme « ambassadeur itinérant », par Garo \(...\) - Nouvelles d'Arménie en Ligne \(armenews.com\)](#)

# **La nomination d'Edmon Marukian comme « ambassadeur itinérant », par Garo Ulubeyan**

La brouille n'aura finalement duré « que » quatre ans entre le premier ministre arménien Nikol Pachinian et Edmon Marukian, leader du parti Arménie lumineuse, promu lundi 14 mars ambassadeur itinérant. E.Marukian, 41 ans, a été longtemps allié de N.Pachinian au sein l'alliance d'opposition parlementaire « Yelk », mais leurs chemins se sont séparés sous le coup de la Révolution de velours menée par Pachinian en avril 2018 et qu'il s'était refusé pour sa part à suivre. Les élections législatives anticipées de décembre 2018 portaient Arménie lumineuse au Parlement, où le parti de Marukian affichera une opposition relativement modérée à Pachinian, qui y disposait d'une écrasante majorité. Une ligne modéré que fera quelque peu bouger la défaite arménienne dans la guerre du Karabagh de l'automne 2020, dont il impute la responsabilité à Pachinian, comme les autres formations d'opposition, dont il refusera pourtant de rallier la campagne de protestation massive de novembre et décembre 2020. Cette modération, sur une scène politique toujours plus polarisée entre les partisans de

Pachinian et une opposition menée par deux ex-présidents, ne réussira guère dans les urnes au parti de Marukian, qui disparaît du paysage parlementaire après un cinglant échec aux législatives anticipées du 20 juin 2021, largement remportées par le parti Contrat civil de Pachinian. Ce dernier a affiché sa volonté de se réconcilier avec un vieil allié politique en lui offrant cette promotion diplomatique, qui a été publiée sur le site officiel du gouvernement lundi. Dans un message posté sur Facebook peu avant, Marukian écrivait quant à lui : “Sur la proposition du premier ministre Nikol Pachinian, j’assumerai des fonctions dans le domaine de la politique étrangère d’Arménie, en qualité d’ambassadeur itinérant”. “Dans cette période difficile pour notre Etat et notre région, je continuerai à servir la République d’Arménie avec un sens élevé de la responsabilité pour la promotion de l’intérêt de la nation et de l’Etat”, ajoutait Marukian. Cet avocat de profession connaît bien la scène politique arménienne, pour avoir été député, toujours de l’opposition, dans trois législatures, de 2012 à 2021, mais il n’a pas d’expérience diplomatique. Son statut et sa mission diplomatiques sont plutôt vagues, mais en cette période de tensions extrême et d’incertitude sur la scène régionale et internationale, les sensibilités occidentales incarnées sans équivoque par Marukian et son parti ont sans doute peser dans ce choix.

---

## **8.Nouvelles d’Arménie Magazine**

15 mars 2022

[L’Arménie « répond » à la proposition de l’Azerbaïdjan - Nouvelles d'Arménie en Ligne \(armenews.com\)](#)

# **L’Arménie « répond » à la proposition de l’Azerbaïdjan**

L’Arménie a répondu à une nouvelle proposition de l’Azerbaïdjan en demandant une médiation internationale pour des pourparlers de paix, a déclaré lundi le gouvernement d’Erevan.

Dans une déclaration faite vendredi dernier, un porte-parole du ministère arménien des Affaires étrangères a indiqué que le gouvernement d'Erevan envisageait de demander aux coprésidents du groupe de Minsk de l'OSCE (les États-Unis, la France et la Russie) d'engager des pourparlers de paix entre Erevan et Bakou.

Plus tard dans la journée, le ministre azerbaïdjanais des Affaires étrangères Jeyhun Bayramov a déclaré que Bakou avait transmis à Erevan une nouvelle « proposition en cinq points » pour la normalisation des relations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Il a ajouté que Bakou attendait une réponse d'Erevan.

« Nous avons récemment envoyé une nouvelle proposition à l'Arménie en signe de bonne volonté. Nous avons proposé certains principes fondamentaux qui incluent la normalisation des relations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie. Nous avons exprimé notre volonté de développer des relations sur la base de certains principes. L'Arménie devrait considérer cela et donner sa réponse. Si l'Arménie souhaite sincèrement normaliser ses relations, c'est une très bonne occasion pour elle. La réponse de l'Arménie sera connue dans un avenir proche, et bien sûr nous prendrons les mesures appropriées », a déclaré Bayramov, cité par les médias azerbaïdjanais.

« Tous les principes mentionnés dans ce document sont les principes des relations internationales », a ajouté le ministre azerbaïdjanais, notant que la proposition inclut également la question de la démarcation des frontières.

Dans une déclaration publiée aujourd'hui, le ministère arménien des Affaires étrangères a déclaré : « La République d'Arménie a répondu aux propositions de la République d'Azerbaïdjan et a demandé à la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE d'organiser des négociations pour la signature d'un accord de paix entre la République d'Arménie et la République d'Azerbaïdjan sur la base de la Charte des Nations unies, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de l'Acte final d'Helsinki. »

Depuis des décennies, le groupe de Minsk de l'OSCE est le fer de lance des efforts internationaux visant à négocier un règlement du conflit du Haut-Karabakh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Les deux nations voisines se sont livrées une deuxième guerre à propos du Haut-Karabakh en 2020, Bakou reprenant le contrôle des sept districts entourant la région peuplée d'Arméniens ainsi que de certaines parties de l'ancien oblast autonome de l'Azerbaïdjan soviétique proprement dit. La guerre s'est terminée par un accord de paix négocié par la Russie.

Depuis lors, l'Azerbaïdjan a affirmé à plusieurs reprises que le conflit du Haut-

Karabakh était résolu. Dans ses déclarations publiques, le président azerbaïdjanais Ilham Aliyev a cherché à conclure un traité de paix avec l'Arménie qui réaffirmerait le statu quo actuel dans la région. Le Premier ministre arménien Nikol Pashinian a également appelé publiquement à « une ère de paix » dans la région, indiquant qu'Erevan était prêt à négocier un accord de paix. Entre-temps, les membres de l'opposition et de nombreux observateurs politiques en Arménie craignent que la signature d'un accord de paix avec l'Azerbaïdjan ne signifie l'abandon des aspirations à l'indépendance ou à un autre statut pour la région du Haut-Karabakh, majoritairement peuplée d'Arméniens.

Dans une déclaration faite aujourd'hui, le ministère azerbaïdjanais des affaires étrangères a énuméré les cinq principes fondamentaux sur lesquels il souhaite que le futur accord de paix avec l'Arménie soit fondé, à savoir la reconnaissance mutuelle de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'autre partie, la réaffirmation mutuelle de l'absence de revendications territoriales l'une envers l'autre et l'obligation juridiquement contraignante de ne pas formuler de telles revendications à l'avenir, l'abstention de menacer la sécurité de l'autre partie, la démarcation de la frontière et le déblocage des voies de communication.

par [Ara Toranian](#)

*le mardi 15 mars 2022*

---

## **9.Le Point**

10 mars 2022

# **FACE A POUTINE, LA BASCULE VERS L'OCCIDENT D'ERDOGAN**

---

## **10.Courriel d'Erevan**

10 mars 2022

[La procédure d'acquisition de la citoyenneté arménienne par les ressortissants](#)

# La procédure d'acquisition de la citoyenneté arménienne par les ressortissants étrangers

**La police de la République d'Arménie, à titre d'information pour les citoyens étrangers d'Arménie souhaitant obtenir la nationalité arménienne, précise :**

Les Arméniens résidant dans des pays étrangers peuvent demander la citoyenneté arménienne dans le cadre de la loi arménienne « sur la citoyenneté » au département des passeports et des visas de la police de la République d'Arménie (Davitashen, 4e district, 17/10), et en cas de séjour dans un État étranger : ambassade ou consulat dans cet État.

Le formulaire de demande est joint de :

Le formulaire de demande est joint :

- un passeport valide du pays étranger et une copie de celui-ci,
- 6 photographies (35 x 45 mm en couleur),
- un certificat de naissance et une copie,
- le certificat de mariage et sa copie,
- le passeport du conjoint et une copie de celui-ci (si le citoyen a changé de nom de famille après le mariage) ;
- l'un des documents suivants prouvant votre origine arménienne :
  1. a) Un certificat de baptême, délivré par les organismes ecclésiastiques spécifiés dans le décret gouvernemental de la RA n° 1390-N du 23 novembre 2007, de la manière prescrite par la loi, dans lequel la nationalité de la personne baptisée ou de ses parents sera indiquée.

2. b) Un document attestant que vous êtes arménien, portant une apostille ou un certificat consulaire délivré par les autorités compétentes d'un pays étranger ;
3. c) autre document confirmant, conformément à la procédure établie par la loi, votre nationalité arménienne ;
4. d) Acte de naissance de l'un des parents (grands-parents, sœur ou frère) ou autre document d'identité avec mention de l'origine arménienne.

Si les documents susmentionnés sont rédigés dans une langue étrangère, des traductions faites dans les formes prescrites par la loi (avec certification notariale ou consulaire) doivent également être présentées.

Au moment de la présentation de la demande, un formulaire de demande est rempli, que le demandeur peut remplir en personne. Des modèles de formulaires peuvent être téléchargés sur le site officiel de la police. Les candidats peuvent donc les remplir à l'avance et les soumettre avec la demande et les autres documents nécessaires.

Un droit d'État de 1 000 drams est perçu pour les demandes de citoyenneté. Attention ! Aucun autre frais n'est prévu par la loi pour le dépôt d'une demande.

Nous vous informons que les numéros de téléphone 010-59-07-26, 091-18-93-98 sont attribués pour aider nos compatriotes dans le processus d'obtention de la citoyenneté arménienne (le second numéro est également disponible pour les appels de l'étranger via WhatsApp, Viber), grâce auxquels vous pouvez poser des questions à un spécialiste et recevoir les clarifications nécessaires.

---

## **11.Courriel d'Erevan**

10 mars 2022

[L'Artsakh envoie 14 tonnes d'aide humanitaire en Ukraine \(courrier.am\)](https://courrier.am)

# **L'Artsakh envoie 14 tonnes d'aide**

# humanitaire en Ukraine

**À l'initiative du gouvernement de la République d'Artsakh, 14 tonnes d'aide humanitaire, sous forme de produits de première nécessité fabriqués localement, ont été envoyées aux résidents des régions de Kiev et de Zaporozhye en Ukraine par le biais du contingent russe de maintien de la paix en Artsakh.**

---

## **12.Courriel d'Erevan**

14 mars 2022

[Pourparlers de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ? Olivier Merlet \(courrier.am\)](#)

# **Pourparlers de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ?**

**L'Arménie répond à l'Azerbaïdjan sur une proposition de pourparlers de paix tout en demandant une médiation internationale.**

Dans un communiqué daté de ce lundi 14 mars, le ministère des Affaires étrangères arménien faisait savoir que : « la République d'Arménie a répondu aux propositions de la République d'Azerbaïdjan et a demandé à la coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE d'organiser des négociations sur la signature d'un accord de paix entre la République d'Arménie et la République d'Azerbaïdjan sur la base de la Charte des Nations unies, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de l'Acte final d'Helsinki. »

Cette confirmation des autorités arméniennes intervient suite à la déclaration du ministre azerbaïdjanais des Affaires étrangères lors du forum diplomatique d'Antalya en fin de semaine dernière. Jeyhun Bayramov annonçait en effet attendre une réponse d'Erevan sur une "proposition en cinq points" pour la normalisation des relations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, formulée comme suit

:

- Reconnaissance mutuelle de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'inviolabilité des frontières internationales et de l'indépendance politique des deux parties,
- Confirmation mutuelle de l'absence de revendications territoriales des États l'un envers l'autre et l'obligation légale de ne pas déposer de telles revendications à l'avenir,
- Absence de menace sécuritaire mutuelle dans les relations interétatiques, de recours à la menace et à la force contre l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des parties, ainsi que d'autres facteurs incompatibles avec les objectifs de la Charte des Nations unies ,
- Délimitation et démarcation de la frontière des états, établissement de relations diplomatiques ,
- Ouverture des transports et des communications, établissement d'autres communications pertinentes et coopération dans d'autres domaines d'intérêt commun.

*Olivier Merlet*

---

### **13.Francesoir**

13 mars 2022

# **Réponse à une tribune sur les Azéris**

[Réponse à une tribune sur les Azéris \(francesoir.fr\)](https://www.francesoir.fr)

**TRIBUNE — Toute forme de violence est condamnable et intolérable, encore plus quand des civils sont concernés. Cependant, le sujet auquel s'attaque l'auteur de "[Khodjaly, 30 ans après le massacre du 26 février 1992 : quelle mémoire ?](#)" le dépasse visiblement.**

Pour commencer, c'est une très grande responsabilité de discourir sur un point aussi sensible sans s'être donné la peine de le maîtriser à fond. Premier indice important à considérer : sur mille ans, si nous faisons la liste comptable des atrocités commises, la balance penche quasi exclusivement vers le côté Turc/Azérite. Aussi, la survenue d'un tel épisode devrait être prise avec des pincettes. Est-il seulement avéré ? L'évènement a donné lieu incontestablement à une très forte manipulation azérite. Nous avons eu le coup de la mère éplorée devant les corps de ses enfants, les fillettes torturées, etc. On pourra trouver ici un [débunkage complet de toute cette affaire](#), que M. Medina ne s'est visiblement pas donné la peine d'étudier, tombant ainsi dans le panneau de la falsification et de la propagande. La profanation et la défiguration des corps et des mémoires des morts pour des objectifs indignes comme l'imitation d'évènements qui ne se sont jamais déroulés est un crime qui devrait être sévèrement puni.

Mais supposons pour le besoin de la discussion que des criminels arméniens profitant du désordre de la guerre aient commis des actes de cette nature. Rédiger un tel article sans le replacer dans une perspective historique revient à placer les Azérites en victimes commémorant leur martyre tandis que l'accusation accable les seuls Arméniens. À mon niveau, je ne vois que deux explications : l'ignorance (l'européen lambda n'a aucune idée de la haine des Turcs envers les chrétiens), ou d'importants conflits d'intérêt (Bakou arrose beaucoup de gens grâce à son pétrole).

L'univers est régi par la troisième loi de Newton, le principe d'action-réaction. Personne n'y échappe, sauf à devenir chrétien et prier pour nos ennemis, chose qui dépasse complètement l'homme néo-barbare du XXI<sup>e</sup> siècle. Prenons la situation de Berlin dès avril 1945 avec l'arrivée des forces soviétiques. Monsieur Medina nous aurait fait un magnifique papier décrivant ces exactions : sans parler des victimes civiles, au moins 100 000 viols pour atteindre un total de [2 millions dans toute l'Allemagne](#).

Ainsi ficelé, l'article de M. Medina dépeindrait les Russes sous leur pire jour. En omettant de parler de l'agression de l'Allemagne nazie, des 25 millions de morts russes, et d'un conflit géré avec la plus ultime barbarie par les Allemands, on se rend compte que quelque chose est faussé.

Les Arméniens se sont installés dans ce qui est le tiers Est de la Turquie voici près de 5000 ans. Les Turcs ont envahi le [plateau anatolien au XI<sup>e</sup> siècle](#).

Peuple nomade des steppes de l'Est, ils se convertissent à l'islam dont ils assimilent, comme aucun autre peuple, les préceptes. L'ignorance affligeante concernant l'islam qui affecte la plupart de nos concitoyens [n'est pas pour aider à comprendre le dossier](#). On retiendra que les pires exactions (viols, meurtres, et autres tortures) sont permises et encouragées par Dieu envers les infidèles - n'en déplaise à nos islamiques de l'Ouest désireux de faire passer l'islam pour ce qu'il n'est pas, au prix de contorsions intellectuelles vraiment amusantes.

Durant huit siècles, les Arméniens ainsi que les autres minorités chrétiennes de l'empire ottoman ont subi le joug de l'islam en tant que citoyens de seconde zone, corvéables à merci. Ainsi, épigénétiquement nous portons dans nos cellules les violences terribles auxquelles furent soumis nos ancêtres qui [refusaient la conversion à l'Islam](#). Outre les pillages systématiques, les brutalités des collectes d'impôts, demandez aux Bulgares ou aux Grecs s'ils se souviennent des descentes régulières des autorités ottomanes pour enlever les plus belles filles et les mettre dans des harems, ou l'enlèvement systématique des garçons pour en faire des janissaires fanatisés.

Alors dans ces conditions, on a l'embarras du choix pour citer les massacres depuis tout ce temps. Pour faire simple, on peut parler déjà [des massacres de 1894-96](#), les massacres [de Bakou en 1905](#), la [situation du Caucase en 1905](#), etc. Je citerai brièvement l'extermination systématique de toute la population chrétienne de l'empire ottoman dès 1915 : 200 000 jeunes gens incorporés dans l'armée pour y faire office de bataillons de travaux de force, puis tous exterminés, plus d'un million de vieux, femmes, enfants exterminés dans des conditions indescriptibles, environ 300 000 enfants incorporés de force dans [des familles turques ou kurdes](#).

Pourquoi l'auteur ne rappelle-t-il pas les [pogroms anti-arméniens de Soumgaït en 1988](#) ou encore [de Bakou en 1990](#) ? Plus récemment les atrocités commises par [les Turcs à Kessab en 2014](#).

La haine contre les chrétiens, nourrie et érigée en art de vivre par les nationalistes turcs est toujours bien présente. A Décines en Octobre 20, on a vu de quoi [étaient capables les partisans turcs](#) (ce qui donne une idée de leur intégration au sein de la République). À ce titre, je suis heureux de voir que nos concitoyens endormis feront bientôt connaissance avec le vrai Islam et suis très intéressé d'avance de savoir combien de temps ils résisteront au déferlement.

En conclusion, la vérité oblige à préciser que l'envahisseur et l'agresseur fanatisé par l'islam, c'est bien le Turc (je précise pour les ignorants que les Azéris sont une peuplade turque). Replacés dans leur contexte à la fois géographique, ethnique et religieux ces lamentables événements ne peuvent se décrire isolément. Finalement, l'article de M. Medina se résume à de la propagande pro-azérie, ce qui est indigne d'un journal comme FranceSoir, le seul qui se soit battu avec courage devant le délire Covid. Une rétractation en grandirait l'auteur.

---

## **14.South Front**

10 mars 2022

[Turkey Moved Syrian Militants From Karabakh To Ukraine - ReportSouth Front](#)

# **TURKEY            MOVED            SYRIAN MILITANTS FROM KARABAKH TO UKRAINE - REPORT**

**Turkey had moved some of its Syrian proxies from the disputed region of Nagorno-Karabakh between Armenia and Azerbaijan to Ukraine, Sputnik reported on March 9, citing a source in the Syrian opposition.**

More than 2,000 Turkish-backed Syrian militants were moved to Nagorno-Karabakh in 2020, where they took part in the large-scale Azerbaijani offensive on Armenian forces in the region.

According to Sputnik's source, Turkey is now working to move all the remaining militants in Nagorno-Karabakh to Ukraine. The militants will be fighting the Russian military which is currently conducting a special military operation to "demilitarize" and "denazify" Ukraine.

*"Turkey has transferred some of the mercenaries, including Syrian militants and others from different nationalities, from Karabakh to Ukraine, and intends to transfer the rest in batches, to participate in the battle on the side of the*

*Ukrainian military,” the unnamed source said.*

The source noted that some of the Turkish-backed militants who were moved to Ukraine have already joined the so-called “International Legion of Territorial Defense of Ukraine”.

Sputnik’s report is not surprising. One recent report revealed that Ukrainian intelligence agents paid a [secret visit](#) to northern Syria to hire Turkish-backed militants on February 4, around 20 days before the beginning of the Russian special operation in Ukraine. Another recent report exposed [ongoing work](#) to recruit terrorists from al-Qaeda-affiliated Hay’at Tahrir al-Sham, the de-facto ruler of the northwestern Syrian region of Greater Idlib, to fight against the Russian military in Ukraine.

Turkey may be moving Syrian militants indirectly from Nagorno-Karabakh to Ukraine in order to avoid any reaction from the Russian military who maintains a large, capable force in Syria.

---

## **15.Courriel d’Erevan**

15 mars 2022

[Comment la diaspora, la France et la francophonie viennent vers l’Arménie ? Entretien avec Serge Avédikian Lusine Abgarian \(courrier.am\)](#)

# **Comment la diaspora, la France et la francophonie viennent vers l’Arménie ? Entretien avec Serge Avédikian**

**Les initiatives et projets pour l’Arménie issus de la diaspora, ponctuels ou à long terme, se sont significativement multipliés. La collaboration avec les entités locales arméniennes concerne de nombreux domaines, de la**

**santé à l'économie ou au secteur des technologies, la culture, le patrimoine et bien d'autres encore. Pourtant, il importe de mentionner que le processus inverse, celui d'initiatives et de propositions venant d'Arménie à destination de la diaspora restent encore peu nombreuses. Les projets présentés au Forum "Ambitions France-Arménie" le 9 mars dernier à Paris en témoigne également.**

**Dans un entretien accordé au Courrier d'Erevan, l'acteur, réalisateur et producteur Serge Avédikian, particulièrement actif depuis des années au travers de différentes collaborations fructueuses, aborde ce rapport entre l'Arménie et la diaspora. Ces nombreuses initiatives, notamment culturelles, ne trouvent pas forcément l'accueil étatique espéré et préfère souvent se tourner vers des institutions et des vecteurs plus indépendants.**

Par Lusine Abgarian

**Qu'en pensez-vous des initiatives culturelles venant de la diaspora ?  
Quelles sont généralement leurs visées ?**

Les projets ne sont pas seulement issus de la diaspora, mais aussi d'organisations françaises, notamment dans le domaine du patrimoine. Il s'agit des ONG ou des organisations reconnues par le gouvernement. J'ai quand même l'impression qu'on commence à avoir des interlocuteurs à l'échelle gouvernementale en Arménie, parce que le rapport au patrimoine est crucial, politique et géopolitique. Seule l'UNESCO reste relativement impuissante et sa position un peu ambiguë.

Quant aux projets venant d'associations diasporiques ou d'individus, ce sont des projets humanitaires, mais aussi des projets liés aux arts et aux nouvelles technologies. D'autres organisations ont des projets inverses, c'est-à-dire des projets qui ont lieu en France, qui pourraient intéresser l'Arménie ou qui ont rapport à la culture arménienne. Il s'agit par exemple d'édition de magazines ou d'organisation de colloques sur les sujets les plus divers.

**Qui sont, en Arménie, les principaux interlocuteurs des initiatives culturelles venant de la diaspora ?**

Les principaux interlocuteurs en Arménie ne sont pas forcément les organes étatiques, ni le ministère de la Culture, ni les organisations affiliées, mais plutôt des fondations ou des organisations indépendantes directement liées à la France ou à la Francophonie. Je peux mentionner l'UGAB par exemple, la Fondation Aurora, la Fondation Aznavour, le Courrier d'Erevan. Ce sont des partenaires indépendants qui n'attendent pas grand-chose de l'État arménien mais essaient de puiser des fonds là où ils le peuvent.

### **Comment le gouvernement arménien participe-t-il à l'implantation de ces projets en Arménie ?**

Concernant l'attitude et les propositions venant du gouvernement arménien, je sens très peu d'élan et d'actions concrètes. J'ai l'impression qu'ils ont leurs propres perspectives en interne et qu'ils essaient surtout d'encourager les aides venant de l'extérieur afin de faire aboutir leurs propres projets. Mais c'est très rare qu'ils lancent des appels d'offres ou préparent le terrain pour les projets venant de France.

### **Comment la France participe-t-elle au développement culturel en Arménie ?**

Cette participation est très caractérisée à travers l'Ambassade de France en Arménie qui déploie des subventions pour des initiatives culturelles, la Région Ile-de-France et la Région Rhône-Alpes. Il s'agit de projets venant d'associations ou de personnalités diverses, d'origine arménienne ou pas, qui sollicitent localement des subventions pour pouvoir aller investir en Arménie.

Du côté français, un certain nombre d'efforts sont déployés concernant la Francophonie, l'apprentissage du français, l'université et l'école française, mais aussi des projets culturels ou ayant trait aux nouvelles technologies.

### **Comment évaluez-vous l'état des "arts vivants" en Arménie ?**

Ce qu'on appelle les "arts vivants" en général, ce sont essentiellement le théâtre, la danse, le chant et la musique. Je constate, c'est qu'il y a des talents en Arménie, c'est indiscutable, de jeunes talents. Il y a une tradition des écoles, qu'elles soient théâtrales, musicales ou autres. Ce qui pêche probablement, c'est la vétusté du matériel ou le délabrement des théâtres, les pianos non accordés du Conservatoire de musique par exemple...

Beaucoup d'efforts ont été déployés au début de l'indépendance avec de l'argent de la diaspora d'ailleurs, celle des Etats-Unis, par exemple. Mais y a-t-il eu d'autres efforts depuis ? Je ne sais pas. Je pense qu'il y a probablement un manque d'ouverture et d'émulation.

Il faut essayer de sortir de ce système post-soviétique collectiviste. Par exemple, ne pas garder une troupe fixe dans chaque théâtre avec des artistes mal rémunérés et une programmation obligatoire à l'instar de la Comédie Française, où on annonce toute la saison à l'avance. Cela fige un peu les répertoires.

Il manque un peu la souplesse. J'avais proposé dans des lettres ouvertes de privatiser partiellement un certain nombre de théâtres d'État pour leur donner plus de souplesse, la possibilité d'aller chercher des financements et des coproductions dans le privé, à l'étranger, de monter des formes de spectacle un peu plus légères aussi. Mais surtout, de nommer des metteurs en scènes, directeurs de leurs espaces, chargés de leur propre programmation, de coopter d'autres projets, et non plus de les laisser aux seuls choix de l'administration. Il faudrait aussi procéder à des tournées plus importantes et rester moins figé.

Musicalement, les choses doivent pouvoir fonctionner plus facilement parce que ce sont des individus ou de petits orchestres qui peuvent voyager. La danse est encore un autre problème qui est lourd à gérer. Je crois que le statut de l'opéra est très particulier aussi.

Il y a beaucoup à faire pour apporter de la souplesse, des marges de manœuvre et créer une forme de "concurrence" ou d'émulation pour que les gens puissent se surpasser dans leurs capacités de création.

**En dehors de l'ouverture au monde, qu'est-ce que la Francophonie peut particulièrement apporter à ce domaine aujourd'hui ?**

En dehors de l'ouverture au monde, ce qui est déjà beaucoup, des créations d'emplois et des possibilités d'échange, la Francophonie peut aussi apporter sa propre sensibilité, chaque langue possède la sienne.

Elle peut aussi faire en sorte de promouvoir la lecture des auteurs dans leur propre langue, prendre en charge et diffuser les traductions qui manquent encore afin que les jeunes, que ce soit en art ou en sociologie par exemple, puissent avoir accès à des auteurs francophones, pas seulement français.

L'Arménie pourrait ainsi établir des liens avec des pays qu'elle ne connaît pas du tout, notamment les pays africains, les pays francophones de l'Afrique. Je pense d'ailleurs que l'Arménie devrait rejoindre les pays du Sud, comme les pays d'Afrique qui bénéficient des commissions de l'Organisation internationale de la francophonie. Les projets audiovisuels, de théâtre, de festivals et tous les autres des jeunes arméniens pourraient en profiter. La Francophonie représente une ouverture et une possibilité supplémentaire d'obtenir des aides pour agir en français, voyager et affirmer un état d'esprit un peu différent.

### **Comment voyez-vous l'évolution de l'Atelier d'art dramatique, projet que vous avez mis en place entre la France et l'Arménie ?**

L'Atelier d'art dramatique va clore son premier semestre d'activité à la fin du mois d'avril. Son évolution positive nous amène à envisager sa tenue en d'autres lieux comme le théâtre de Gyumri que TUMO a rebâti.

Pour la prochaine session de l'Atelier d'art dramatique, les candidats de Gyumri pourraient donc travailler sur place sans devoir voyager vers Erevan tous les mois. Les candidats cooptés d'autres villes pourront choisir entre Erevan et Gyumri.

À Erevan, nous allons probablement continuer à travailler avec le théâtre Stanislavski qui met à notre disposition une salle de répétitions. Parallèlement nous recherchons un autre lieu qui pourrait permettre aux anciens élèves qui ont envie et besoin de créer une compagnie, de mettre en scène des spectacles ou de programmer des événements de voler de leurs propres ailes. Ce nouveau lieu serait un socle où ils pourraient répéter, se réunir, travailler et même montrer leur travail. Pour le moment, on cherche toujours, mais avec l'aide de l'Ambassade de France et la labélisation maintenant effective de l'Institut français, on ne tardera pas à trouver ce lieu.

Nous espérons aussi que tous les partenaires qui ont participé à la première session de six mois continueront à s'investir dans le projet de l'Atelier d'art dramatique pour le faire évoluer. De notre côté, nous enverrons encore plus d'artistes de France qui pourraient animer les deux ateliers d'Erevan et de Gyumri. Ce serait intéressant à la fois pour les candidats et pour les artistes qui voyageront vers l'Arménie. Ce deuxième cycle commencera au mois d'octobre prochain pour se conclure au mois de mars ou d'avril 2023.

Nous allons lancer un appel à candidature mi-avril pour rencontrer les candidats et découvrir des jeunes en quête de professionnalisme et qui souhaitent réellement s'inscrire dans la francophonie et l'art dramatique.

En bout de course, il y a le maintien des stages en langue française en France, aux Conservatoires de Paris ou de la banlieue parisienne seront maintenus. Ils sont soutenus par la Région Ile-de-France.

J'espère que ce projet va se pérenniser, en tout cas, beaucoup d'artistes en France souhaitent impatientement d'aller travailler en Arménie dans ce cadre-là.

### **Le Forum du 9 mars dernier n'a pas véritablement été médiatisé en Arménie. Qu'en est-il de la France ?**

Je dois témoigner qu'il n'y avait la présence d'aucun média français à ces rencontres. Ni radio, ni télévision, ni presse écrite à ma connaissance, et je n'ai lu aucun écho, ni le soir, ni le lendemain, ni le surlendemain de cet événement. Ce qui veut dire, tout de même, que c'est un signe d'entre-soi, presque caché au public français, ce qui est assez grave à mon avis.

Même la rencontre du Premier ministre Pashinyan à l'Élysée n'a pas été commentée. Et je ne parle pas des colloques qui étaient pourtant très bien organisés et utiles pour la connaissance des projets en cours. Cette absence de communication et d'ouverture ne permet pas de sensibiliser un plus large public qui pourrait s'en inspirer. C'est un signe, je répète, de l'entre-soi politique et géopolitique entre la France et l'Arménie, qui prouve bien que la fameuse "amitié séculaire", "historique" reste un concept suspendu en l'air, bien peu concret en fait. À chaque fois, ils se doivent de reparler de Lusignan, le dernier roi de Cilicie enterré à Saint Denis. Des références au passé, toujours, sans véritablement parler des préoccupations présentes et de la mise en danger de la réalité et du présent de l'Arménie, en tous cas.

---

## **16.Le Monde**

12 mars 2022

# EN TURQUIE, FACE A FACE GLACIAL ET STÉRILE ENTRE LAVROV ET KULEBA

Par Marie Jégo

---

**17.Geopolitico**

14 mars 2022

## **Arménie-Haut-Karabakh : la destinée douloureuse d'un peuple chrétien-martyre abandonné par ses coreligionnaires occidentaux...**

Cette semaine, Alexandre del Valle s'est entretenu avec Tigrane Yégavian, chercheur au Centre français de recherche sur le renseignement (CF2R), membre du comité de rédaction de la revue Conflits, spécialiste du Caucase, qui vient de faire paraître un ouvrage passionnant et très instructif sur la Géopolitique de l'Arménie\*, particulièrement marqué par un réalisme et une grande lucidité sur les liens entre politique interne, géopolitique et diplomatie. Avec Alexandre Del Valle Tigrane Yégavian nous a donné des clefs de décryptage du conflit du Haut-Karabakh, qui a sévi un an avant la guerre ukrainienne et qui s'est conclu par la victoire des agresseurs turco[1]azéris en novembre 2020. Il nous explique aussi les liens qui peuvent être établis entre les dossiers russo-ukrainien et azéro-turco-arménien, deux conflits de l'espace post-soviétique où le rôle de la Russie demeure souvent imprévisible, comme celui de la Turquie d'Erdogan et de la / dictature pétro-gazière azérie, entre lesquelles les Arméniens du Caucase sont pris en tenailles, avec comme seul protecteur relatif mais récurrent, la Russie.

